



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 19273

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy * appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la décentralisation des centres d'information et d'orientation. Le CIO, service public dépendant du ministère de l'éducation nationale, est ancré dans le système éducatif et accompagne le développement personnel des élèves dans la construction du projet scolaire et professionnel. Les conseillers d'orientation-psychologues jouent un rôle primordial, tant auprès des chefs d'établissement et des équipes éducatives qu'auprès des collégiens, lycéens et étudiants. Le CIO est également un lieu d'accueil du public, scolaire ou non, centre de ressources documentaires de proximité. À travers le processus de décentralisation, les personnels des CIO, et notamment les COP, expriment de vives inquiétudes. La remise en cause de l'ancrage des CIO dans le système éducatif reviendrait à se priver d'une structure située à l'intérieur de l'école et ouverte à l'extérieur à tous les publics. Il n'est pas inutile de rappeler, à l'heure où l'école connaît une crise sans précédent, que les CIO sont des structures composées de médiateurs efficaces entre élèves, familles et institutions. Il lui demande donc s'il compte entendre les préoccupations exprimées par toute la communauté éducative sur cette question ou s'il compte persister dans sa volonté d'exclure la mission d'orientation du service public de l'enseignement.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif aux responsabilités locales donne à la région la responsabilité de coordonner les actions en faveur de l'accueil, de l'information et de l'orientation des jeunes et des adultes en vue de leur insertion professionnelle et sociale. L'État conserve la maîtrise de l'orientation scolaire. Les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de centre d'information et d'orientation continuent donc de relever de la fonction publique d'État. Dans ce contexte, et à la suite des débats suscités par la préparation de ce projet de loi, une réflexion est engagée dans les académies sous la responsabilité des recteurs portant sur les améliorations à apporter à l'organisation et au fonctionnement des services d'information et d'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19273

Rubrique : État

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4191

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9007